

PROGRAMME DE FORMATION

AIDE SOIGNANT EN FORMATION MODULAIRE AVEC UN BAC ASSP OU SAPAT

SESSION 2021

Objectifs

- Obtenir le Diplôme d'Etat d'aide-soignante

Fonction et Activités :

L'aide-soignant collabore avec l'infirmière et travaille sous sa responsabilité.

Il participe aux soins infirmiers visant à répondre aux besoins quotidiens de l'adulte malade ou handicapé :

- contribution à la prise en charge globale de la personne dans le milieu hospitalier ou à domicile
- dispense des soins d'hygiène et de confort destinés au mieux-être du malade

Exercice professionnel :

L'aide-soignant travaille en milieu hospitalier (hôpital, clinique, maisons de retraite) ou en milieu extra hospitalier (service de soins à domicile)

<p><u>Textes de référence :</u> Arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant</p>	<p><u>Durée de la formation :</u> La durée de la formation initiale est de 1435h avec une alternance d'enseignements théoriques et pratiques soit 595h en centre et 840h en entreprise. Module 2 : 70h de théorie et 140h de stage Module 3 : 175h de théorie et 280h de stage Module 5 : 70h de théorie et 140h de stage Module 6 : 35h de théorie et 70h de stage Modules à effectuer en fonction du diplôme donnant lieu à dispense partielle : - ASSP : Modules 2, 3 & 5 - SAPAT : Modules 2, 3, 5 & 6</p>
<p><u>Prérequis :</u> - Etre titulaire du Bac ASSP ou SAPAT - Etre agé(e) de 17 ans révolus à la date d'entrée en formation - Admissibilité : sélection sur dossier - Admission : Entretien oral avec un jury. - Etre à jour de ses vaccinations obligatoires - Etre déclaré apte à l'exercice de la fonction d'Aide-Soignant par un médecin agréé par l'ARS</p>	<p><u>Public</u> - Tout Public</p>

<p><u>Nombre de participants :</u> 25 élèves en formation initiale et 2 stagiaires en formation modulaire par promotion</p>	<p><u>Formateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipe pluridisciplinaire composée d’infirmières DE, d’un cadre de santé et d’une psychologue. - Professionnels avec des compétences spécifiques intervenant ponctuellement (kinésithérapeute, juriste, médecins...)
<p><u>Projet pédagogique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de : <ul style="list-style-type: none"> • méthodes de travail • connaissances théoriques et pratiques • compétences professionnelles - Développement d'aptitude d'analyse de situation - Développement d'aptitudes personnelles 	<p><u>Validation :</u> Diplôme d’Etat d’Aide-Soignant</p>

Modalités d’inscription

Pour faire acte de candidature :

Etre âgé de 17 ans révolus, à la date d'entrée en formation

L’admission est soumise à l’étude d’un dossier et d’un entretien destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

Attendus et critères du dossier de sélection :

ATTENDUS	CRITÈRES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	pratique des outils numériques

Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Vaccins obligatoires :

- BCG
- Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite
- Hépatite B : en application du décret d'août 2013, nous vous informons que vous devez être immunisé contre l'hépatite B avant votre entrée en formation. Cela impose que vous ayez fait 3 injections contre l'hépatite B et que votre sérologie soit positive. Cette sérologie se fait 2 mois au minimum après la dernière injection. Merci de vérifier votre carnet de vaccination et d'anticiper cette démarche afin de vous mettre à jour.

Le calendrier de sélection à la formation, commun aux formations complètes et aux formations partielles est fourni par l'Agence Régionale de Santé pour chaque session de formation. L'École Jeanne Blum dispose d'un agrément de 25 places pour une rentrée par an au mois de janvier. Les inscriptions ont donc généralement lieu entre juin et septembre de chaque année. Cependant, la formation modulaire débute généralement au mois de mars.

Organisation de la formation

- cours de 9 heures à 17 heures (35 heures hebdomadaires) à l'École Jeanne Blum
- stages essentiellement dans les Yvelines et les départements limitrophes
- les horaires en stage dépendent des services de soins (35 heures hebdomadaires)
- 3 semaines de congés au cours de la formation et une coupure estivale aux dates de fermeture du centre de formation

Moyens pédagogiques

Equipe pédagogique :

- Marie EL ALAMI, IDE Cadre de santé, Responsable de formation
- Catherine BESSON-LEBEY, IDE Bloc opératoire, Formatrice
- Marie-Véronique DAULAIN, IDE, Formatrice
- Pascal LEDUC, IDE Cadre de santé, Formateur

Equipe administrative :

- Françoise BOBOT, IDE Cadre de Santé, Directrice
- Fabienne DORÉ, Assistante de Direction
- Anne-Claire LEMAIRE, Responsable administrative et financière

Référent handicap : Marie-Line LESTANG

Moyens pédagogiques utilisés :

- Méthode de Complémentarité Horizontale propre à l'Ecole Jeanne Blum
- Vidéos
- Supports de présentations orales (powerpoint)
- Simulation, jeux de rôles
- Supports de cours
- Travaux de groupe
- Travaux pratiques
- Recherches documentaires
- Sorties pédagogiques
- Accompagnement individuel en stage

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Locaux accessibles tout handicap au rez-de-chaussée et tout handicap sauf moteur au 1^{er} étage.

Merci de nous contacter pour étudier la possibilité d'adapter la formation à votre handicap.

Modalités d'évaluation

Le diplôme d'Etat d'Aide-Soignant s'obtient par :

- la validation des modules par des épreuves théoriques et pratiques
- l'évaluation des compétences acquises tout au long des périodes de stages

Pour les rattrapages de module(s) après décision du jury final, le diplôme s'obtient après avoir suivi l'enseignement théorique du ou des modules non validé(s) conformément au référentiel de formation et après avoir satisfait à l'ensemble du ou des modules d'enseignement concernés (article 23 de l'arrêté du 22 Octobre 2005 modifié).

Le diplôme est délivré par la DRJSCS sur décision du jury final.